





## sommaire

- 02 ► Mot de monsieur le maire
- 03 ► Informations intercommunales
- 04 ► Les conseils des 6 mai et 11 juin 2021
- 10 ► Expression des élus
- 11 ► Travaux
- 15 ► Informations communales
- 17 ► Notre école
- 18 ► Vie associative
- 22 ► Culture
- 26 ► Environnement
- 28 ► Informations diverses
- 32 ► Mémo



## Le Jaguen

- Tirage : 900 exemplaires
- Imprimé sur papier recyclé
- Directeur de la publication : Jean-Luc Pithois, maire
- Responsable de la publication : Marie-Laure Dauly, conseillère municipale déléguée
- Coordination : Lydie Allain, secrétaire
- Conception, maquette et traitement photos : Alain Junguené
- Crédits photos : Gwenn Bouédec, Marie-Laure Dauly, Jean-Michel Bertho, Ophélie Bleunven, Mathilde Guyon, Pauline Horel, Dorian Vannier, Malo Dufresne, Daniel Guichard, Maryam Abou-Merhi, Brigitte Thomas
- Impression : Impri'Média  
Impasse de la Rabine Verte  
22100 Saint-Samson-sur-Rance

L'été arrive et en même temps, des nouvelles rassurantes sur notre capacité à retrouver prochainement une vie normale où nous pourrons de nouveau concrétiser nos projets personnels, sportifs, associatifs...

Félicitations au Jaguens et Jaguines qui une fois de plus se sont mobilisés pour les élections Départementales et Régionales avec un taux de participation de 52 % soit 20% de plus que la moyenne nationale.

Ce bulletin est l'occasion de remercier les bénévoles qui ont contribué à l'organisation des nombreux événements qui animeront notre presqu'île durant la saison estivale.

Lors du Conseil Municipal du 11 juin la 1<sup>ère</sup> étape pour la création de logements locatifs a été lancée et au prochain Conseil Municipal nous exercerons notre droit de préemption sur la parcelle située à côté de l'ancienne caserne des pompiers. L'acquisition de cette parcelle, avec le terrain de l'ancienne caserne, va permettre d'envisager la création de plusieurs logements locatifs dans le cœur de notre commune et ainsi dynamiser notre bourg. Vous serez informés régulièrement sur ce projet.

Lors d'une réunion avec le responsable de la poste le 9 avril 2021 et dans le cadre d'un accord avec le gouvernement, le groupe La Poste et l'association des Maires de France, il nous a été imposé de mettre en place à partir du mois d'**octobre** et pour une **durée de 2 ans** un **facteur guichetier avec les mêmes services qu'actuellement**. Les heures d'ouverture seront de **10h00 à 12h15 tous les jours du lundi au samedi**.

Ce protocole ne nous satisfait pas entièrement, mais il va nous permettre de mener à bien le travail nécessaire pour que la commune puisse pérenniser le service postal, probablement associé à d'autres services d'intérêt public.

Avec presque un an de retard dû à la pandémie, la **Maison du pêcheur** a ouvert ses portes. Ce musée et le circuit d'interprétation qui le complète sont l'aboutissement d'un travail de plusieurs années sur la mise en valeur de notre patrimoine.

L'association "Village-rivages" est chargée de l'animation.

Du fait des contraintes sanitaires liées au COVID, l'inauguration officielle est reportée dans le temps.

Les élus et le personnel restent à votre disposition et vous souhaitent un excellent été.

Jean-Luc Pithois  
Maire



## Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)



**Dinan agglomération s'engage** dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Il s'agit d'un projet de développement durable co-construit avec les acteurs du territoire, de l'habitant au monde associatif en

passant par les entreprises locales du secteur industriel, agricole, etc. La loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte a confié l'élaboration et l'animation de cette démarche stratégique et opérationnelle aux établissements publics de coopération intercommunale.

Le PCAET s'articule autour de quatre documents. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il est accompagné d'une évaluation environnementale stratégique (EES).

**Le diagnostic** réalisé à l'échelle du territoire de Dinan Agglomération, sera constitué de plusieurs études telles qu'une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre complétée d'une analyse des possibilités de réduction des émissions des GES, une estimation des émissions territoriales de polluants de l'air complétée d'une analyse de leurs possibilités de réduction, une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et de son potentiel de développement via les sols agricoles, la forêt, le produit bois (biomasse) utilisé comme matériau de construction ou source d'énergie, une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et de son potentiel de réduction, une présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et chaleur et de leurs enjeux avec une analyse des options de leurs développements, un état de la production des énergies renouvelables (ENR) et de leur potentiel de développement les énergies renouvelables sur le territoire, une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

**La stratégie** sera élaborée à partir des résultats du diagnostic. Elle fixera les objectifs stratégiques et opérationnels sur la durée du PCAET. Cette stratégie sera le fruit d'une réflexion commune et partagée par l'ensemble des acteurs du territoire. Elle prendra en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction.

Ces objectifs porteront à minima sur :

- La maîtrise de la consommation d'énergie
- La réduction des émissions de GES
- Le renforcement du stockage de CO<sub>2</sub> dans la végétation, les sols, les bâtiments
- La production et la consommation des ENR
- La valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage
- La livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- Les productions bio-sourcées à usages autres qu'alimentaires
- La réduction d'émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration
- Le développement coordonné des réseaux énergétiques
- L'adaptation au changement climatique

**Le plan d'actions** portera sur l'ensemble des secteurs d'activité de l'agglomération. Il constituera l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. La maîtrise d'ouvrage des actions constitutives du plan devra être plurielle (communauté d'agglomération, communes, chambres consulaires, entreprises, associations, etc.).

**Le dispositif de suivi et d'évaluation** portera sur la réalisation du plan d'actions, la gouvernance et le pilotage adopté par Dinan agglomération pour mener le PCAET. Il alimentera le contenu du rapport intermédiaire de réalisation à produire 3 ans après l'adoption du PCAET. Le PCAET est à renouveler dans sa globalité tous les 6 ans.

**L'évaluation environnementale stratégique** est un exercice itératif qui se développera tout au long de la démarche d'élaboration du PCAET. Elle prend la forme d'un rapport exprimant la prise en compte des enjeux environnementaux du territoire et des réponses apportées dans le cadre du PCAET.

<http://www.dinan-agglomeration.fr/Environnement-developpement-durable/Energie-et-climat/Plan-Climat-Air-Energie-Territorial-PCAET>



## Plan local d'urbanisme intercommunal

Par délibération du 26 avril 2021, le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération a approuvé les modalités de concertation préalable.

Ainsi, cette concertation préalable a lieu pour une durée de 4 mois, du 5 mai 2021 au 31 août 2021 inclus.

La concertation a pour but de permettre aux habitants, acteurs du territoire et toute autre personnes concernée par le projet :

- De prendre connaissance des modifications qu'il est projeté d'apporter au PLUiH
- De donner un avis à un stade précoce de la procédure sur les évolutions envisagée, et le cas échéant de formuler ses observations ou propositions sur ces modifications.

Toute personnes intéressées pourra communiquer ses observations :

- Par écrit, sur un registre, aux horaires habituels d'ouverture au public du siège de Dinan Agglomération.
- Par voie électronique, les observations pourront être envoyées à l'adresse : [plui@dinan-agglomeration.fr](mailto:plui@dinan-agglomeration.fr)
- Par voie postale, toute correspondance relative à la concertation préalable devra être adressée à M. le Président de Dinan Agglomération, (Dinan Agglomération : 8, boulevard Simone Veil CS 56 357, 22106 DINAN Cedex)

<http://www.dinan-agglomeration.fr/Urbanisme-habitat-mobilite/Urbanisme/Modification-du-PLUiH>



## Séance du 6 mai 2021

### **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AU SERVICE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉE DINAN AGGLOMÉRATION**

Depuis la fin de l'année 2016, Dinan Agglomération exerce la mission d'aide aux communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques via le Conseil en Energie Partagé (CEP). Ce service repose sur la mise à disposition d'un conseiller en énergie pour les communes adhérentes de moins de 10 000 habitants.

La nouvelle convention est conclue pour une durée de 3 ans et renouvelable ensuite tacitement par période d'une année, sans toutefois que cette convention ne puisse excéder 6 ans. L'adhésion est soumise à une contribution financière à hauteur de 0,42€/habitant/an.

✓ Approbation à l'unanimité

### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS - ANNÉE 2019**

Dinan Agglomération exerce la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés.

Lors de la séance du 6 février 2021, le Conseil Communautaire a adopté le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets au titre de l'année 2019.

Aux termes de l'article D. 2224-3 du CGCT, le Conseil Municipal de chaque commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire des rapports annuels adoptés par cet établissement.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le rapport, PREND ACTE de ladite présentation et le rapport sera mis à disposition du public.

### **DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE DINAN AGGLOMÉRATION**

Lors de la séance du 6 octobre 2020, le conseil municipal a désigné comme membre de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Dinan Agglomération, Madame Martine NADEAU-RUAUD, conseillère titulaire et Monsieur Gérard MOLEINS, conseiller suppléant.

A la suite du départ de Madame Martine NADEAU-RUAUD, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉSIGNE Gérard MOLEINS comme Conseiller titulaire et Malo DUFRESNE comme Conseiller suppléant en tant que membres de ladite commission par 10 voix pour et 3 abstentions (R. GOUPY, A. JARDIN, J. PERRI-GAULT).

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE POUR L'ACQUISITION D'UN BROUYEUR DE VÉGÉTAUX**

Lors de la séance du conseil municipal du 18 mars 2021, le conseil municipal a approuvé l'acquisition d'un broyeur de végétaux pour un montant de 19 611 € HT conformément au devis sollicité auprès de l'entreprise Motoculture Pièces Service (MPS).

CŒUR EMERAUDE a informé dernièrement la commune que le Conseil Régional de Bretagne propose un dispositif d'aide à l'achat de matériel de désherbage alternatif.

L'acquisition d'un broyeur de végétaux fait partie de la liste des matériels éligibles.

Le Conseil Régional de Bretagne accorde une subvention à hauteur de 50% du montant plafond de 12 000 €, soit 6 000 € dans l'acquisition d'un broyeur de végétaux.

✓ Approbation à l'unanimité

### **PERSONNEL COMMUNAL - RÉALISATION ET PAIEMENT DES HEURES COMPLÉMENTAIRES ET SUPPLÉMENTAIRES**

La trésorière a dernièrement fait remonter des anomalies dans la délibération de 2017 qu'il convient de reprendre et d'apporter des précisions. Les agents peuvent réaliser, à titre exceptionnel, des heures complémentaires et supplémentaires, sur demande expresse du responsable direct ou de l'autorité territoriale pour garantir l'exécution des missions de service public.

La compensation des heures complémentaires et supplémentaires peut être réalisée en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur ou d'un versement d'indemnités. Le repos compensateur est d'une durée égale à celle du travail supplémentaire effectué. Il peut être majoré dans les mêmes proportions que la rémunération pour les travaux effectués la nuit, le dimanche, et les jours fériés.

✓ Approbation à l'unanimité

### **REPORT - VALIDATION DU DEVIS POUR LA RESTAURATION DU MUR OUEST DE L'ANCIEN CIMETIÈRE**

Lors de la séance 19 février 2021, le conseil municipal a approuvé le projet de restauration des murs du cimetière et a autorisé monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Le dossier est en cours d'instruction. Il a été demandé trois devis pour la restauration du mur ouest de l'ancien cimetière. En raison d'une communication tardive des devis aux membres du conseil municipal et un manque de concertation sur l'analyse des offres, soulevés par certains conseillers, le conseil municipal, après en avoir échangé, décide, à l'unanimité, de reporter ce point ultérieurement.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**  
**Dépenses mandatées au titre de la délégation de Monsieur le Maire**  
**COMMUNE**

FNONCT / INVEST	DATE	OBJET	TIERS	MONTANT
Fonctionnement	19/04/2021	DESTRUCTEURS ODEURS, GANTS, SACS POUPELL	PIERRE LE GOFF GROUPE - GRAND OUEST	691,96 €
Fonctionnement	19/04/2021	TERREAU + PAILLAGE+ ENGRAIS + TAPIS RETE	KABELIS	1 365,24 €
Fonctionnement	27/04/2021	AQUA TUBE, RACCORD TUYAU, NEZ ROBINET	COOPERATIVE GARUN-PAYSANNE GAMM VERT	1 078,42 €
Fonctionnement	19/04/2021	VESTES SHOFTSHELL X 4 , TEE-SHIRT X 16	FOUSSIER QUINCAILLERIE	1 012,08 €
Fonctionnement	27/04/2021	CHAUSSURE + BOTILLON X 3 + PANTALON X 8	SOFIBAC	1 107,96 €
Fonctionnement	20/04/2021	BETON 10,70 M3	LAFARGEHOLCIM BETONS	1 554,64 €
Fonctionnement	20/04/2021	SABLE STABILISATEUR 20 M3	LAFARGEHOLCIM BETONS	1 179,60 €
Fonctionnement	19/03/2021	LOCATION MINIPELLE ET 3 GODETS	LOXAM	876,37 €
Fonctionnement	16/03/2021	PRESTATION BUCHERONNAGE	SCIC ENERGIES RENOUVELABLES	5 016,00 €
Fonctionnement	27/04/2021	MAINTENANCE PORTES ET PORTAILS	AF MAINTENANCE	621,60 €
Fonctionnement	29/04/2021	REPARATION TOITURE ET CHANGEMENT GOUTTIE	TAVET BRUNO SARL	2 247,60 €
Fonctionnement	19/03/2021	ENTRETIEN ET REPARATION CAMION IVECO	GARAGE GODARD	4 721,69 €
Fonctionnement	29/04/2021	CHANGEMENT COURROIES VARIATEUR	MATIGNON PIECES SERVICES - MPS	589,90 €
Fonctionnement	09/04/2021	FORMATION CACES ENGIN - 1 AGENT / 4 J	CIFAC	850,00 €
Fonctionnement	19/04/2021	CONSO MACHINE A AFFRANCHIR MARS 2021	LA POSTE - AFFRANCHISSEMENT	673,65 €
Investissement	08/04/2021	ACOMPTE ETUDES AMENAGMT BLD DU ROUGERET	ADAC 22	756,00 €
Investissement	22/03/2021	PANNEAUX DE SIGNALISATION	SELF SIGNAL	986,86 €
Investissement	19/04/2021	10 X POTELETS REIMS GM L 1400 MM X D 76	LE POTELET	1 788,00 €
Investissement	19/03/2021	POUBELLES MUNICH X 2	ESPACE CREATIC	976,68 €
Investissement	27/04/2021	DEBROUSSAILLEUSE STIHL + AUTOCUT	MOTOCULTURE PIECES SERVICE	670,00 €
Investissement	27/04/2021	DEBROUSSAILLEUSE STIHL + HARNAIS PRO	MOTOCULTURE PIECES SERVICE	770,00 €
Investissement	19/03/2021	BANCS 150 CM X 5, BANCS 200 CM X 5	ESPACE CREATIC	2 538,48 €
Investissement	16/03/2021	JARDINIERS BORD DE FENETRE -CANDELABRES	KABELIS	2 400,90 €
Investissement	16/03/2021	LAVE LINGE ET SECHE LINGE FAURE	HYPER U	798,20 €
Investissement	19/03/2021	GANIVELLES	VERALIA	6 337,67 €

**CAMPING**

FNONCT / INVEST	DATE	OBJET	TIERS	MONTANT
Fonctionnement	16/03/2021	BETON X 6M3	LAFARGEHOLCIM BETONS	826,51 €
Fonctionnement	20/04/2021	REPLACEMENT DES ROBINETS POUSSOIR	LEVEQUE HABITAT CONFORT	808,00 €
Fonctionnement	20/04/2021	REPLACEMENT LEDS LAMPADAIRES, PRISES	LEVEQUE HABITAT CONFORT	2 355,50 €
Fonctionnement	20/04/2021	CURAGE RESEAU + NETTOYAGE BONDES REGARDS	SARP OUEST SAINT-CAST	1 290,00 €
Investissement	16/03/2021	25 X APPUI CYCLES TROMBONES	SELF SIGNAL	2 141,25 €
Investissement	06/04/2021	CABLAGE INFORMATIQUE	FAUCHE	5 342,85 €
Investissement	20/04/2021	NUMEROTATION EMPLACEMENTS X 77	E.B.C.D. SARL	899,40 €

**Mission d'assistance à la passation des marchés d'assurances**

Nos marchés d'assurances arrivent à terme le 31 décembre 2021. Le cabinet ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES a été mandaté pour la mission d'assistance à la passation des marchés d'assurances.

**Personnel communal - recrutements**

Nous vous informons de l'arrivée de Monsieur Sylvain HERBLOT sur le poste d'agent polyvalent spécialisé plomberie et électricité.



## Séance du 11 juin 2021



### **INTÉGRATION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACHATS DANS LA COMMISSION FINANCES/PERSONNEL/VIE MUNICIPALE**

Par délibération n° 2021-06 du 18 mars 2021, le conseil municipal a modifié les commissions communales instituées lors de sa séance du 24 juillet 2020.

Depuis son institution, la commission communale d'achats ne s'est pas réunie.

Malgré la délégation accordée à Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leur avenant, lorsque les crédits sont prévus au budget, dans la limite de 20 000 € HT, il apparaît nécessaire d'instaurer un règlement de fonctionnement des commissions pour notamment la validation des achats.

Il était prévu de proposer au conseil municipal de supprimer la commission communale d'achats.

Après en avoir échangé et sur proposition de Madame Roselyne GOUPY, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'intégrer cette commission dans la commission finances/personnel/vie municipale à la place de la supprimer.

✓ Approbation à l'unanimité

### **DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DES BAINADES ET ACTIVITÉS NAUTIQUES À LA PLAGE DU ROUGERET**

Convention avec le SDIS 22

La commune a sollicité le SDIS 22 qui met à disposition trois sauveteurs qualifiés formés pour la surveillance de la plage du Rougeret et des activités nautiques.

Cette mise à disposition débutera le jeudi 1er juillet 2021 pour se terminer le mardi 31 août 2021.

A titre indicatif, le coût de cette prestation calculé au prorata du nombre de sauveteurs engagés, correspondra au montant facturé l'an dernier indexé sur l'évolution de l'indice INSEE du prix à la consommation du mois de janvier 2021 (16 148,22 € en 2020). La commune prendra à sa charge l'hébergement des sauveteurs qui sera assuré à l'étage du Centre Culturel de la Presqu'île.

A titre d'information, le SDIS a décidé de mettre fin à ce dispositif proposé aux communes au terme de la saison estivale 2021.

✓ Approbation à l'unanimité

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DES CÔTES-D'ARMOR**

Lors de sa séance du 18 mars 2021, le conseil municipal a attribué une subvention de 100 € au Lycée Jean-Baptiste Le Taillandier pour participer à la formation professionnelle d'une élève originaire de la commune.

Par courrier reçu le 12 avril dernier, la chambre de métiers et de l'artisanat des Côtes-d'Armor sollicite la commune une subvention à hauteur de 300 € soit 100 € par apprenti résident de la commune afin de participer aux formations.

Monsieur Gérard MOLEINS propose au conseil municipal de verser cette subvention.

✓ Approbation à l'unanimité

### **AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRE POUR LE RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES**

Les contrats d'assurances souscrits pour garantir les risques de la commune d'une durée de six ans expirent le 31 décembre 2021. Il convient de procéder à une nouvelle mise en concurrence dans les formes et procédures prescrites par les dispositions du code de la commande publique, afin que de nouveaux contrats soient mis en place pour le 1er janvier 2022 et ce pour une durée de six ans.

La commune a missionné le cabinet ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES pour l'assister à la passation d'un marché d'assurance. De ce fait, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à préparer cette mise en concurrence et procéder au lancement du dossier de consultation dans le but de renouveler les contrats d'assurances de la commune.

✓ Approbation à l'unanimité

### **FONCIER - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AL 45 - LA VILLE NEUVE**

Par mail en date du 20 mai 2021, la commune a été sollicitée par la notaire de Madame Nicole ASSELIN sur son intention de vendre la parcelle cadastrée section AL numéro 45 pour une surface de 692 m<sup>2</sup> située à la Ville Neuve, pour la somme de 1 500 €. Le plan de cadastre est annexé à la présente délibération.

La commune a prévu en fin d'année la réalisation d'un cheminement piétonnier sur la départementale D26 rue de Dinan afin de

sécuriser l'entrée sud/est de la commune. L'acquisition de cette parcelle faciliterait les travaux d'aménagement et sécuriserait l'intersection avec la rue de la Gare.

Les acquisitions amiables ne font l'objet d'une consultation obligatoire du Domaine qu'à partir de 180 000 € HT. De plus, le Domaine ne fournit plus d'évaluation à titre officieux, sauf dans certaines situations dérogatoires strictement limitées.

En raison de l'intérêt d'acquérir cette parcelle, il est proposé au conseil municipal d'acter cette transaction foncière.

✓ Approbation à l'unanimité

### **CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU MUR OUEST DE L'ANCIEN CIMETIÈRE**

En raison de la fragilité des murs d'enceinte du cimetière, il est indispensable d'engager une opération de restauration du mur ouest. Ce mur tombe vers l'intérieur du cimetière sur les sépultures mettant en jeu la sécurité des visiteurs.

Lors de la séance du 6 mai 2021, le conseil municipal a décidé de reporter le point sur la validation du devis pour la restauration du mur ouest de l'ancien cimetière.

Le 31 mai 2021, la commission travaux s'est réunie pour analyser les trois devis reçus :

- EIRL SAVARY DAVID MACONNERIE - montant 33 350,00 € HT
- SN BORSA MACONNERIE - montant 37 975,94 € HT
- EURL MOY MACONNERIE - montant 59 625,00 € HT

La majorité des membres de la commission (4/7) a émis un avis favorable sur le devis de l'entreprise SAVARY DAVID MACONNERIE.

A propos de cet investissement, la commune a reçu, le 10 mai dernier, la notification d'attribution d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) soit 30 % du montant de la dépense de cette opération.

Monsieur Malo DUFRESNE propose au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise SAVARY DAVID MACONNERIE pour les travaux de restauration du mur ouest de l'ancien cimetière.

✓ VOIX POUR : 7

✓ VOIX CONTRE : 6 (PERRIGAULT Jacques, JARDIN Auriane, MEHEUT Marc, SERIZAY Wilfrid, GOUPY Roselyne, MEHEUT Bertrand)

### **MODIFICATION D'UN TARIF 2021 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Par délibération n° 62-2020 du 17 décembre 2020, le conseil municipal a approuvé les tarifs applicables aux occupations du domaine public.

A la suite d'une demande d'un marchand ambulant, il a été constaté que le tarif relatif à l'occupation du domaine public (marchand ambulants - hors restauration) était élevé et mal adapté (20 €/semaine).

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de modifier le tarif d'occupation du domaine public destiné aux marchands ambulants - hors restauration à 10 €/la journée et 5 €/la demi-journée.

✓ Approbation à l'unanimité

### **PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS - ANNÉE 2021**

En raison du surcroît de travail pendant la saison estivale, la commune recrute chaque année des saisonniers pour renforcer les services de l'équipe technique, du camping et du port.

Par ailleurs, le dispositif de valorisation du patrimoine maritime Jaguen institué par l'ancienne municipalité n'a pas ouvert depuis son installation. Le recrutement d'un(e) animateur(trice) est nécessaire pour assurer des permanences d'ouverture de la maison du pêcheur en collaboration avec l'association Villages Rivages en juillet et août. Un bilan à la fin de la saison sera établi pour mener une réflexion sur une gestion appropriée à ce dispositif.

Il y a lieu de proposer au conseil municipal de créer les emplois saisonniers suivants :

**SERVICES TECHNIQUES - 4 adjoints techniques**

**CAMPING - 1 adjoint administratif et 3 adjoints techniques**

**PORT - 3 adjoints techniques**

**MAISON DU PECHEUR - 1 adjoint d'animation**

Il est précisé que les candidats ont déjà été sélectionnés sur ces postes et les crédits nécessaires correspondants sont inscrits au budget. Après en avoir échangé et sur proposition de Madame Roselyne GOUPY, Monsieur le Maire soumet au vote dans un premier temps les emplois saisonniers pour renforcer les services de l'équipe technique, du camping et du port et dans un second temps, l'emploi saisonnier à la maison du pêcheur.

✓ Approbation à l'unanimité



## PROJET D'ÉCHANGE DE TERRAINS AU SQUARE DU CHÂTELET

Par courrier reçu le 4 novembre 2020, les propriétaires des parcelles cadastrées AE 302, 303 et 304 ont sollicité la commune pour un éventuel échange de terrains avec une partie de l'assiette foncière où se trouve le square du Châtelet.

Il était envisagé d'étudier cette demande et soumettre le projet à la population par la réalisation d'une enquête publique et un vote.

Dans un souci d'apaisement, il est proposé au conseil municipal de ne pas continuer l'étude sur cet échange de parcelles.

✓ Approbation à l'unanimité

## PROJET HABITAT - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ENGAGER LA PROCÉDURE D'ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AC 203

La municipalité a engagé une réflexion sur la construction de logements locatifs sur la parcelle occupée par l'ancienne caserne des pompiers cadastrée AC 709 située rue de la Poste.

Il s'avère que la parcelle cadastrée AC 203 d'une superficie de 526 m<sup>2</sup> mitoyenne à ce terrain est en vente. En date du 24 février 2021, un courrier a été envoyé aux propriétaires pour les informer que la commune se porterait éventuellement acquéreur en fonction

des conclusions de l'étude. En effet, la municipalité a sollicité trois bailleurs sociaux pour étudier la faisabilité d'un projet de logements locatifs sur les parcelles AC 709 et 203.

La consultation a confirmé l'intérêt d'intégrer au projet la parcelle AC 203 en raison du nombre de logements qu'il est possible de réaliser, soit environ une douzaine.

Le 4 juin dernier, nous avons réceptionné la déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle cadastrée AC 203.

A cet effet, il est demandé au conseil municipal de confirmer l'intérêt d'intégrer la parcelle AC 203 dans ce projet habitat et d'autoriser Monsieur le Maire à rédiger une demande de délégation du droit de préemption urbain au Président de Dinan Agglomération pour préempter cette parcelle.

Suite à la délégation de préemption, une seconde délibération sera nécessaire afin que le conseil municipal se prononce sur la décision de préemption.

✓ VOIX POUR : 7

✓ VOIX CONTRE : 6 (PERRIGAULT Jacques, JARDIN Auriane, MEHEUT Marc, SERIZAY Wilfrid, GOUPY Roselyne, MEHEUT Bertrand)

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### Dépenses mandatées au titre de la délégation de Monsieur le Maire

#### COMMUNE

FONCT / INVEST	DATE	OBJET	TIERS	MONTANT
Fonctionnement	12/05/2021	ENGRAIS ENZYME ACTIVATEUR SOL	BIO3G	976,80 €
Fonctionnement	12/05/2021	GRAVILLONS 0/20	CARRIERES DE BRANDEFERT	1 181,63 €
Fonctionnement	26/05/2021	VERIF. 2021 INSTALL. ELEC. BATIMENTS COM	SOCOTEC ST MALO	2 088,22 €
Fonctionnement	12/05/2021	MAINTENANCE 2021 SITE INTERNET	COCKTAIL GRAPHIC	672,00 €
Fonctionnement	21/05/2021	FORMATION CACES B LE BRAS ANTHONY	CIFAC	650,00 €
Fonctionnement	12/05/2021	IMPRESSION BROCHURES X 900 JAGUENS	IMPRI MEDIA BRETAGNE	3 118,50 €
Investissement	12/05/2021	10 SUPPORTS VELOS	ACTIVIA	1 860,95 €
Investissement	27/05/2021	POTELETS FIXES X 11 + SERRUBLOC X 11	SELF SIGNAL	3 014,40 €
Investissement	12/05/2021	BALAYEUSE DESHERBEUSE COMPACTE CITY MAST	LABOR HAKO SAS	67 982,65 €
Investissement	12/05/2021	POSTE DE SOUDURE BRASURE ALLUME GAZ	FOUSSIER QUINCAILLERIE	1 036,36 €
Investissement	21/05/2021	SOUFFLEUR DORSAL	MOTOCULTURE PIECES SERVICE	620,00 €
Investissement	21/05/2021	MATERIEL TECHNIQUE POUR PLOMBIER ELECTRI	SIDER	782,05 €



## PORT

FONCT / INVEST	DATE	OBJET	TIERS	MONTANT
Investissement	20/05/2021	CHAINES MOUILLAGES	COOPERATIVE MARITIME ERQUY	3 360,65 €

## CAMPING

FONCT / INVEST	DATE	OBJET	TIERS	MONTANT
Fonctionnement	10/05/2021	REPLACEMENT DU CIRCULATEUR NETTOYAGE	PAC SERVICES	2 457,67 €
Fonctionnement	10/05/2021	PRESTATION DE BALAYAGE + DEPLACEMENT	THEAUD	1 772,00 €

### **Personnel communal - lancement d'un recrutement d'un agent comptable et élections**

Un recrutement sera lancé prochainement pour occuper le poste permanent d'agent comptable et élections. Actuellement, le poste est occupé par un contractuel car l'agent titulaire du poste était en disponibilité depuis le 1er juillet 2020 et vient de demander sa mutation.

### **Mise en place d'une partie de la rue du Châtelet en sens unique**

Afin de réduire la vitesse des véhicules et de créer des places de stationnement supplémentaires pour la saison, nous avons décidé de mettre la rue du Châtelet en sens unique depuis la place Bêtaux jusqu'au Boulevard du Rougeret pour la saison prochaine. Le stationnement se fera en chicane, nous espérons ainsi limiter la vitesse des véhicules et donc faciliter le passage des piétons. Ces modifications de circulation seront matérialisées par la pose de panneaux de signalisation d'obligation et d'interdiction. Le nouveau sens de circulation sera fonctionnel le 28 juin 2021.

### **Nouvelles mesures de circulation et de stationnement**

La Place Landouar sera fermée à la circulation et au stationnement du 1er juin au 15 septembre. Les riverains pourront y accéder par la place de la Douane.

A la Grande Rue, le stationnement se fera uniquement sur la zone bleue (emplacement marqué en bleu au sol) du 28 juin au 29 août. Il sera autorisé pour une durée d'une heure de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 tous les jours de la semaine. En dehors de

ces horaires, la durée ne sera pas limitée, il faudra néanmoins respecter les emplacements. Nous avons en effet choisi d'espacer le stationnement des véhicules de façon à « aérer la rue » pour que les piétons, les poussettes, les fauteuils roulants puissent circuler entre les stationnements. Même si la zone de rencontre permet une circulation des vélos en double sens, elle sera interdite dans le sens de la descente pour la sécurité de tous.

Les parkings de la Pissotte et "du Terrier" ont été réaménagés pour un rangement en bataille pour gagner des places de stationnement.

### **La Poste**

Le Groupe la Poste, société anonyme à capitaux publics, et bénéficiant de fonds de l'état pour maintenir une présence territoriale, réorganise sa structure en fonction de l'évolution de ces dernières années.

Un travail conjoint entre l'Etat, le Groupe la Poste et l'association des maires de France (AMF) a débouché sur un accord.

Lors d'une réunion avec le responsable de la poste le 9 avril 2021, il nous a été imposé de mettre en place à partir du mois d'octobre et pour une durée de 2 ans un facteur guichetier avec les mêmes services qu'actuellement. Les heures d'ouvertures seront de 10h à 12h15 tous les jours du lundi au samedi.

Ce protocole ne nous satisfait pas entièrement, mais il va nous permettre de mener le travail nécessaire pour que la commune puisse pérenniser le service postal, probablement associé à d'autres services d'intérêt public.





## Tribune des sept élus d'AGIR POUR UNE PRESQU'ILE CITOYENNE

Face aux propos mensongers, calomnieux et parfois diffamatoires de l'opposition, dans le seul but de nous déstabiliser, les élus de la majorité ont décidé de ne pas répondre et ainsi ne pas entrer dans une guerre stérile de communiqués.

L'équipe majoritaire unie continuera à mettre toute son énergie à travailler sur les dossiers, du plus mineur au plus important, et à répondre aux sollicitations quotidiennes des Jaguens.

Jean-Luc Pithois, Gérard Moleins, Malo Dufresne, Brigitte Thomas, Marie-Laure Dauly, Jean-Pierre Coco, Maryannick Mouton.

## Tribune des six élus de SAINT-JACUT AU CŒUR - Juin 2021

Voilà maintenant un an que le nouveau Conseil Municipal est en place et force est de constater que peu de sujets avancent, comme nous l'avons écrit dans notre blog "DE LA PROCRASTINATION".

Nous avons choisi de soutenir avec bienveillance l'équipe majoritaire dans l'intérêt de Saint-Jacut et des Jaguens. Le résultat est décevant dans la mesure où il n'y a pas de volonté de la part du maire de nous associer à quelque sujet que ce soit.

C'est d'ailleurs étonnant dans la mesure où la majorité avec sept élus n'est finalement majoritaire que d'un seul poste, ce qui supposerait une association plus étroite de la minorité aux décisions, avec ses six élus.

Cette attitude est à notre avis très risquée de sa part et en tout cas peu efficace pour l'intérêt de notre commune où la mobilisation des bonnes volontés pourrait être très productive.

La réalité est que le pouvoir est exercé de façon très autocratique par le maire qui fait des promesses fluctuantes à tout le monde, sans en partager la teneur, et qui de toute façon ne sont jamais suivies d'effet. Les deux démissionnaires de la majorité ont clairement exprimé leur insatisfaction face à ce régime unipersonnel, conflictuel, et finalement irrationnel.

Beaucoup de nos concitoyens commencent à s'en apercevoir et le temps de la déception est venu.

Nous sommes souvent questionnés pour savoir ce que nous faisons.

Soyons clairs, nous ne pouvons être à l'initiative d'aucun projet et notre vote ne compte pas. Nous ne pouvons être responsables de l'incapacité du Conseil à prendre des décisions, surtout les bonnes, et nous ne sommes donc pas à l'origine des mesures contestées. Cela durera tant que nous serons minoritaires.

Parfois nous réussissons cependant à transformer le cours des choses.

A l'occasion du Conseil de mai, nous avons par exemple fait reculer le maire et son deuxième adjoint, avec le soutien d'ailleurs des autres élus de la majorité.

Il s'agissait de prendre la décision de confier la réfection du mur du cimetière à une entreprise amie. C'est ainsi que l'on peut la qualifier dans la mesure où on ne nous a transmis aucun autre devis, alors que trois soumissionnaires potentiels avaient répondu il y a quelques mois déjà.

Le maire et son adjoint voulaient attribuer ce marché d'un montant très élevé, sans analyse, sans mise en concurrence transparente, à une entreprise dont le devis laconique était périmé et qui faisait apparaître un taux de tva inadapté, pouvant

laisser douter de sa compétence.

On peut vraiment se demander s'il ne s'agit pas simplement de favoritisme.

Comme vous l'avez compris nous sommes inquiets pour Saint-Jacut, car à force de ne rien faire d'indispensable, le pire peut arriver. En témoignent par exemple l'état de la voirie et notre lettre restée sans réponse concernant le camping qui nécessiterait des investissements pour garantir à la commune des revenus supérieurs à 150000€/an, bien utiles pour l'équilibre des comptes.

Il est vrai que cette lettre date seulement de quelques semaines, et qu'à la mairie le temps ne compte pas.

Nous demandons depuis des mois, sans succès, de pouvoir contribuer à l'élaboration d'un plan chiffré focalisé sur les grands chantiers de la mandature, afin de les mettre en œuvre rapidement et de s'assurer de leur faisabilité financière.

Qui sait par exemple ce que veut faire le maire de la caserne des pompiers ? Nous ne le savons pas jusqu'à cette semaine et le maire non plus d'ailleurs : Un jour il s'agissait de logements sociaux et d'une maison du peuple, le lendemain de commerces et de logements locatifs confiés à un promoteur...

Enfin au cours du Conseil de juin, la majorité a voté la préemption d'un terrain jouxtant celui de la caserne, sans projet défini. Il semblerait que cela soit dans la perspective de construire des logements sociaux en nombre suffisant, ce qui est louable. Par contre c'est une aventure pour la commune, puisque nous ne savons pas à quoi nous nous exposons dans la discussion avec les bailleurs sociaux, alors que l'acquisition du terrain va coûter 200K€ à la commune. Pour rappel, la dernière opération de préemption avait coûté la modeste somme de 200K€ à la commune (220K€ d'acquisition - 20K€ de rétrocession). Un bon principe aurait été de finaliser le projet avant de dépenser des sommes importantes et de risquer de se trouver ainsi affaiblis dans les négociations à venir. Comme pour le reste, le projet aurait pu être travaillé et partagé dans l'année écoulée. Ce sont des pertes de temps qui vont coûter cher.

Heureusement, il nous semble que les affaires courantes sont plutôt bien prises en charge, grâce il est vrai à la vigilance du personnel communal, très engagé.

Nous sommes à votre disposition si vous souhaitez nous rencontrer et en apprendre plus.

N'hésitez pas à consulter notre site et ses blogs, beaucoup plus détaillés sur les différents sujets.

<https://www.saintjacutaucoeur.fr>

## Arrivée de la **balayeuse** :

Notre balayeuse est arrivée fin avril ; Gilles et Vincent, après une formation initiale, prennent leurs marques sur ce nouvel équipement qui est doté d'un nettoyeur haute pression et d'un tuyau d'aspiration déporté pour nettoyer le fond des regards par exemple.

On considère en général que le balayage mécanisé correspond à un rendement théorique de 11500m<sup>2</sup>/h pour un balayage manuel de 250m<sup>2</sup>/h ! Nous allons donc pouvoir gagner du temps qui sera reporté à d'autres tâches puisque notre équipe est forte de personnel qualifié en menuiserie, plomberie, électricité...

Nous allons par ailleurs abaisser la charge des emplois saisonniers et économiser 200 heures environ pour la saison sans toutefois en réduire le nombre.



## Trottoir **rue de la Houle Causseul**



Les pins maritimes de la rue de la Houle Causseul font de gros dégâts, leurs racines soulèvent le bitume des trottoirs, du parking et de la chaussée. Nous avons décidé de les abattre avant qu'ils n'engendrent des travaux trop importants et coûteux. N'oublions pas d'autre part, que cette espèce est l'habitat préféré des chenilles processionnaires.

Des travaux de réhabilitation du trottoir seront réalisés à l'automne. En attendant nos employés vont intervenir pour faire en sorte qu'il soit praticable pour cet été. Après les travaux, à l'automne, d'autres espèces plus adaptées à ces petits parterres seront replantées pour remplacer ces pins.

## Chemin du **petit tram**

Avec le développement durable comme fil conducteur, nous avons dès le début de notre mandat travaillé sur les actions prioritaires à mettre en place, pour installer les déplacements doux sur la commune.

Dans ce cadre, la partie sud du chemin du petit tram a été rénovée et désormais il permet de rejoindre la route du vieux château en toute sécurité.

Dans le courant du dernier trimestre de l'année, la partie reliant la ville es Chouins au boulevard du vieux château sera effectuée.

Ces travaux d'un montant de 38 572 € TTC sont subventionnés à hauteur de 80% par le Conseil Départemental dans le cadre du plan de relance.

Concernant les autres liaisons douces qui jalonnent la commune, le rapport du bureau d'étude SERVICAD est à l'étude et nous vous tiendrons informés des suites qui seront données.



## **Bacs à marée**

Rajeunissement de l'affichage des bacs à marée qui permettent de récupérer les déchets sur un grand nombre de plages.





## Circulation et stationnement :

Pour informer les estivants la mairie va distribuer ce flyer dans les commerces, à l'office du tourisme et dans les locations saisonnières.

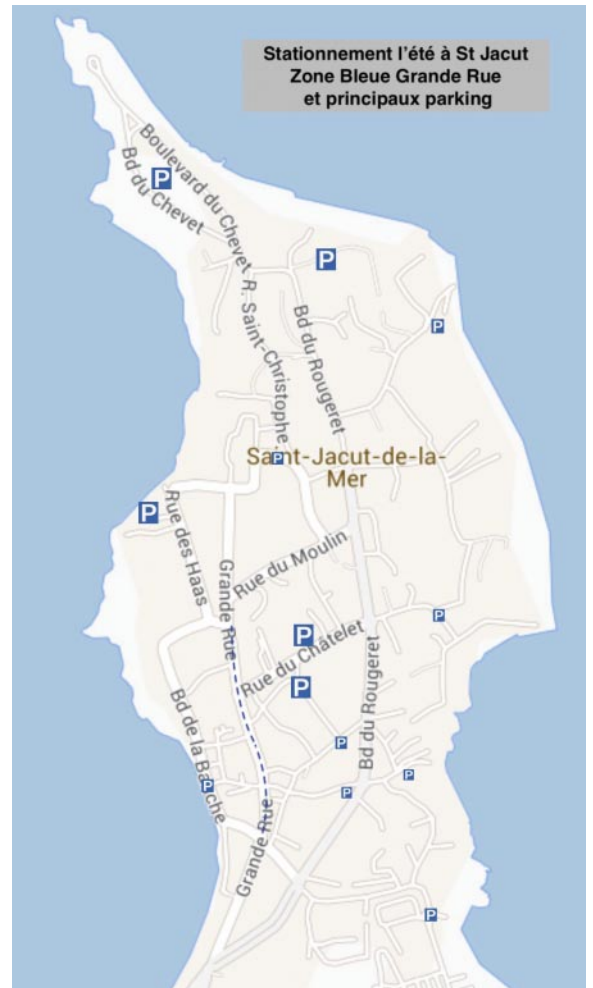
### La zone bleue Grande Rue :

Du 28 juin au 29 août, le stationnement se fait uniquement sur la zone bleue (emplacement marqué en bleu au sol). La durée est limitée à **une heure de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00** tous les jours de la semaine. En dehors de ces horaires la durée n'est pas limitée, il faut néanmoins **respecter les emplacements**.

Même si la zone de rencontre permet une **circulation des vélos** en double sens, elle sera **interdite dans le sens de la descente** pour la sécurité de tous.

### Place Landouar :

La place est réservée aux piétons du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre.



Aménagement de parkings : les parkings de la Pissotte et du « Terrier » ont été aménagés pour un stationnement en bataille pour gagner des places. L'espace devant l'ancienne caserne de pompiers est temporairement autorisé au stationnement.



Pour les riverains qui ne disposent pas de place dans leur propriété, et pour les visiteurs, chaque place gagnée est importante...

Rue du Châtelet : la rue du Châtelet, depuis la place Bêtaux vers le boulevard du Rougeret est mise en sens unique à titre expérimental. L'aménagement de stationnements en chicane permet d'abaisser la vitesse et de créer entre 15 et 20 places.

### Ailleurs dans Saint-Jacut :

Le stationnement est inchangé sous réserve de respecter la signalisation, les riverains, les piétons et l'environnement.

**La fréquentation estivale** de notre presqu'île amène un très grand nombre de véhicules. C'est pourquoi une réflexion globale sur la circulation et le stationnement est en cours pour que piétons, poussettes, fauteuils, vélos et véhicules à moteur trouvent chacun leur place.

## Descente à la plage du Châtelet

Suite à un affaissement d'une partie de la falaise du Châtelet courant février, nous avons pris contact avec les propriétaires pour avoir l'autorisation d'effectuer une intervention pour sécuriser la descente vers la plage. Après contact DDTM et diagnostic BRGM, les travaux ont été effectués par une entreprise de BTP, permettant une réouverture de l'accès à cette plage dès le 12 juin. Le gazon a été semé sur les bas-côtés, et, après la saison, les agents municipaux compléteront la restauration par un redressement des marches et de la rambarde.





# « Le handicap ne peut pas être un handicap. »

## Stephen Hawking, Physicien théoricien 1942/2018

Ce projet de « plage adaptée » vise à rendre accessible aux personnes avec handicap, les joies, si simple au demeurant, de la plage et de la baignade dans un cadre naturel.

A Saint-Jacut, pas moins de onze plages couvrent le bord de côte de la presqu'île. Pour autant, les accès sont le plus souvent difficiles, du fait de nos côtes rocheuses escarpées. La plage de la Manchette est la seule à disposer d'une accessibilité avec un dénivelé réduit. Le parking est à l'entrée de la plage, la descente à la mer sur le sable est en pente très douce.

Pour compléter cet accueil et pour plus de confort, une cabine vestiaire, est installée à l'entrée de la plage. Cette cabine a été réalisée par notre équipe technique au sein de nos ateliers, selon ce modèle :



Pour autant, le sable, par nature, présente une difficulté pour le déplacement. Dès cet été 2021, un tapis d'une cinquantaine de mètres va être installé pour faciliter, par sa rigidité, le

Il s'agit là d'une première étape d'un aménagement plus conséquent dans le temps. Retenons que cette plage ne dispose pas d'une surveillance, notamment pour couvrir la sécurité du bain de mer.

Nous souhaitons à tous de profiter des joies de la plage.

déplacement de fauteuil ou tout simplement assurer la marche difficile de certains d'entre nous.

*Gérard Moleins*

## Portiques

Les portiques (le Ruet sur la photographie) passent de 2.10 m à 1.90 m de hauteur ; les 2 portiques du parking du Rougeret et les 2 portiques du Chef de l'Isle sont également concernés.



## Fleurissement

Fleurissement effectué par l'équipe technique sur l'ensemble de la commune.



Sylvain Herblot, plombier électricien, a intégré les services techniques depuis le 19 avril 2021.



# Evolution de la collecte des ordures ménagères dans le centre du bourg



remplacement des 4 conteneurs à roulettes.

Modèle de colonnes aériennes de 5m<sup>3</sup> à l'intérieur desquels les sacs d'OM doivent être déposés.

Mais aussi, nous avons choisi de supprimer définitivement les 4 conteneurs situés dans la Grande Rue, au niveau et face au dépôt de pain d'Emilie David. Les personnes, qui

Afin d'améliorer le système actuel de collecte des ordures ménagères, trop souvent mis à mal par des quantités trop volumineuses de déchets, mais aussi dans un souci global de propreté de la commune, nous envisageons, en concertation avec Dinan Agglomération, l'installation de colonnes enterrées à la place des bennes de tri sélectif et des conteneurs à roulettes pour O.M. (ordures ménagères) sur plusieurs endroits de la commune.

Voilà l'objectif posé pour le moyen et le long terme avec les services concernés de Dinan Agglomération. L'enfouissement des colonnes de collectes est le but ultime recherché en plusieurs endroits de la commune ; dans les environs de la mairie en remplacement de celui du chemin de la Vigne, sur le boulevard de la Banche, par exemple. Dès cet été, notre priorité s'est portée sur le centre du bourg.

Depuis le 24 juin 2021, vous avez pu constater l'installation de « colonnes aériennes » au :

- Chemin de la Vigne, à l'arrière de la mairie : 3 colonnes de 5m<sup>3</sup> en remplacement de la bonne douzaine de conteneurs à roulettes.
- Boulevard de la Banche : 2 colonnes de 5m<sup>3</sup> en



utilisaient ces conteneurs, peuvent déposer les sacs OM au point d'apport volontaire du Chemin de la Vigne ou celui du bd de la Banche.

Durant la période estivale de juillet et août, la collecte a lieu les lundi, mercredi et vendredi (parfois le samedi en remplacement du vendredi).

Rappelons que la collecte en point d'apport volontaire du « carton » ne peut se faire que sur le P.A.V. situé à l'entrée de la petite zone artisanale et que cet endroit est accessible à tout moment.

Ce projet va continuer d'évoluer, nous ne manquerons pas de vous en fournir le détail dans les mois à venir.

## TRI ET ÉCO-POINTS SUR LA PRESQU'ÎLE

Verre	Bouteilles Plastiques ; Boîtes conserves Emballages ménagers sans résidus alimentaires	Papiers Magazines	Vêtement Benne « Le Relais »	Cartons propres
Chemin de la Vigne	Chemin de la Vigne	Chemin de la Vigne	Chemin de la Vigne	
Houle Causseul	Houle Causseul	Houle Causseul		
Aire Camping-car	Aire Camping-car			
Zone Artisanale	Zone Artisanale	Zone Artisanale		Zone Artisanale Benne rouge
Parking Rougeret	Parking Rougeret			
Parking des Haas				



## Point sur l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

L'ALSH, plus connu aussi sous le nom de centre de loisirs, accueille généralement des enfants de 3 à 13 ans, pour des activités de loisirs éducatives :

- pendant l'année scolaire, avant ou après les heures de classe, pendant la pause du déjeuner, le mercredi ou encore le samedi ;
  - pendant les congés des petites et grandes vacances scolaires.
- En fonction de l'équipe et des gestionnaires, les enfants peuvent profiter d'activités manuelles, culturelles, sportives, ludiques, artistiques, etc.

A Saint-Jacut, faisant suite à la mise en place par une association locale « Les Petits Loups », l'ALSH a été confié à Dinan Agglomération. Pour autant, l'ALSH n'était en place qu'au mois de juillet. Avec le temps les services de Dinan Agglo ont constaté une diminution importante des participations d'enfants de Saint-Jacut.

Le taux d'occupation moyen sur 3 ans était de 59% de la capacité d'accueil ( 50 places). La participation des enfants originaires de

Saint-Jacut était descendue à 10 enfants en moyenne, par jour. Par ailleurs, les enfants venaient de façon irrégulière, en fonction des besoins particuliers des familles. Ce « choix » à la carte n'est pas compatible avec une organisation permanente.

Pour finir, cette activité sur Saint-Jacut, est ponctuelle, contrairement à d'autres villes des environs, qui doivent assurer de façon permanente toute l'année, un ALSH.

Cependant, la participation de la commune de Saint-Jacut envers la jeunesse, pourrait prendre la forme d'un accueil de « camp d'été » dont la thématique privilégiée porterait sur les activités nautiques.

Pour autant, attentif aux besoins des enfants, nous questionnerons les parents dès la reprise de septembre afin de connaître leurs attentes en la matière pour l'année 2022. Date à laquelle Dinan Agglo redonnera la gestion aux villes demandeuses. Nous aurons donc à discuter, de nouveau, de ce dossier.

Gérard Moleins



### Permis de construire (accordés ou en cours d'instruction)

- N°02230221C0010, 7 rue de Dinan, changement de destination d'un garage en bureau
- N°02230221C0011, 19 rue de Biord, construction d'un garage et d'un hangar à bateaux
- N°02230221C0012, 1 chemin des Moines, modification de façade
- N°02230221C0013, 10 rue du Châtelet, construction d'un garage
- N°02230221C0014, 46 Grande Rue, démolition d'un appentis et extension de la maison

### Déclarations préalables (accordées ou en cours d'instruction)

- N°02230221C0019, 49 ter route du Guildo, portail
- N°02230221C0020, 45 ter route du Guildo, construction d'un garage
- N°02230221C0022, 25 bis route du Guildo, abri de jardin
- N°02230221C0023, 2 rue de Dinan, garage et pergola
- N°02230221C0024, 4 rue de la Manchette, clôture
- N°02230221C0025, 29 boulevard des Dunes, portail et clôture
- N°02230221C0026, 6 rue des Bas Champs, portail et portillon
- N°02230221C0027, 2 chemin des Moines, pergola
- N°02230221C0029, 30 Grande Rue, mur en pierre
- N°02230221C0030, 13 domaine de la Presqu'île, fenêtre de toit
- N°02230221C0031, 129 Grande Rue, changement fenêtre
- N°02230221C0032, 13 domaine de la Presqu'île, création d'une fenêtre
- N°02230221C0033, 62 route du Guildo, abri de jardin
- N°02230221C0034, 45 ter route du Guildo, panneaux photovoltaïques
- N°02230221C0035, 129 Grande Rue, changement toiture
- N°02230221C0036, 118 Grande Rue, remplacement de la véranda
- N°02230221C0037, 2 rue de Giraud, remplacement fenêtres et porte
- N°02230221C0038, 17 chemin des Moines, clôture mitoyenne
- N°02230221C0039, 14 B rue de Biord, spa de nage
- N°02230221C0040, Le Tertre Josse, clôtures

### RAPPEL :

Suivant la délibération CA-2020-098 du 15 octobre 2020 prise par le Conseil Communautaire, l'édification d'une clôture, qu'elle soit en bordure de voie ou en limite séparative, est soumise à déclaration préalable (à l'exception des clôtures agricoles et forestières).

Le **CAUE** (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) des Côtes d'Armor tient une permanence dans les locaux de Dinan Agglomération pour le conseil aux particuliers. Mme Valérie VIDELO se tient à votre disposition **sur rendez-vous** le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredi de chaque mois de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Tél. **02 96 87 21 44** - 8 bd Simone Veil à Dinan.

### Permis de construire modificatifs (accordés ou en cours d'instruction)

- N°02230212C0012 M04, 33 rue de la Gare, suppression d'une grande partie de l'extension
- N°02230220C0004 M01, 9 chemin Saint Christophe, création carport et extension modifiée
- N°02230214C0004 M01, 57 D route du Guildo, agrandissement du carport

### Mariages

- Le 01/05/2021 : Valériane RAULT et Kévin LEVEQUE
- Le 19/06/2021 : Benoit ROWE et Philippe MOINARD

Le Règlement Général sur la Protection des Données n'autorisant plus la diffusion d'informations d'état civil, la publication dans le bulletin municipal des naissances, mariages, décès n'est possible qu'après autorisation reçue lors de l'établissement de l'acte d'état civil ou à la demande des personnes, des familles concernées. Nous vous remercions pour votre compréhension.



## La semaine des mathématiques

Du 15 au 21 mars s'est déroulée la semaine nationale des mathématiques, cette année le thème était « mathématiques et société », l'objectif de montrer aux enfants l'importance des mathématiques dans la vie de tous les jours. Ils sont partout et tout le monde les utilise sans y prêter attention. Toute la semaine, les enfants ont relevé les défis envoyés par leurs parents et par le personnel de mairie : des photo-problèmes abordant des situations concrètes que l'on peut rencontrer quotidiennement. Un très beau moment de partage, de transmission et de jeu !



## Le prix des Incorruptibles

Tout au long de l'année, les enfants ont participé au 32<sup>e</sup> prix littéraire des Incorruptibles, un prix décerné par les jeunes lecteurs. Après avoir étudié les 5 livres de la sélection maternelle, les enfants sont passés aux votes dans une véritable urne !

« Nous avons pris les papiers pour choisir nos livres et nous les avons mis dans la « boîte à vote », Maître et Sylvie avaient aussi le droit de voter. Les grands devaient écrire le titre du livre qu'ils avaient préféré, les moyens écrivaient le numéro du livre et les petits prenaient un papier de couleur. »

Deux livres sont arrivés ex aequo dans notre classe, *Le bon côté du mur* de Jon Agee et *J'en rêvais depuis longtemps* d'Olivier Tallec. Résultat du 11 juin : *Le bon côté du mur*. Nous sommes heureux que l'un de nos choix ait été retenu.

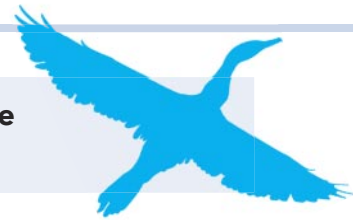
## Le projet théâtre

De janvier à mai, les enfants ont pris part à un grand projet théâtre. Les élèves de cycle 3 et les élèves de maternelle ont participé à des ateliers d'improvisation et d'écriture sous la houlette de Laetitia Hamon de l'association "Théâtre en vert". Durant plusieurs semaines, ils ont appris les techniques théâtrales et deux petites pièces ont été créées à cette occasion : *La congélation de la Terre* par les cycles 3 et *Le Voyage d'une goutte d'eau* par les maternelles. Cette année, en raison du contexte sanitaire, il n'y pas eu de représentation publique, mais une captation des pièces qui sera retransmise aux parents.



Par ailleurs, les élèves ont participé à un cycle de voile du 22 juin au 1<sup>er</sup> juillet (activité char à voile pour les CE2-CM1-CM2).

Les élèves de l'élémentaire ont également répété quelques chansons pour participer à la fête de la musique le 21 juin 2021 avec les musiciens des Juméliaux.



**Pour tous contacts avec la municipalité, l'élu référent en charge de la vie associative est Gérard MOLEINS, adjoint.**

## Centre associatif et culturel de la presqu'île

### La vie au Centre culturel :

Les salles sont longtemps restées fermées pour raison de pandémie. Réouverture progressive pour les associations jaguines, qui se manifestent pour leurs activités et réunions diverses.

D'autre part, plusieurs expositions de tableaux sont envisagées en juillet et août :



- du 9 au 22 juillet (M. Vicario)
- du 24 juillet au 6 août (M. Sansogné et J. Bernard)
- du 7 au 14 août (G. Piard).

Nous mettons également à l'ordre du jour, pour la fin de l'année, nos expos habituelles : "Collections" et "Ouvrages de dames", qui n'ont pu être organisées en 2020. Ce programme, ainsi que toutes les animations hebdomadaires et ponctuelles organisées dans les locaux du Centre culturel sont consultables sur le site du Centre associatif : [www.centre-associatif-stjacut.fr](http://www.centre-associatif-stjacut.fr) .

Contacts : Marc Prochownik 06 63 75 28 67, courriel [marc.prochownik@orange.fr](mailto:marc.prochownik@orange.fr) et Françoise Guichard 02 96 82 51 24.



## Le Club de la presqu'île

Comme chacun sait, en raison de la pandémie le Club a dû suspendre ses activités hebdomadaires et ponctuelles (scrabble, dictée, jeux de cartes, cinéma en covoiturage, repas, voyages, etc.) depuis mars 2020, sauf la marche du mardi matin, en respectant les gestes barrières.

Pour autant, l'association continue à fonctionner et a pu se manifester auprès de ses fidèles adhérents :

- en leur offrant une petite boîte de chocolats pour Noël 2020, portée à domicile
- en prenant à sa charge le montant de leur cotisation 2021 à la Fédération Générations Mouvement
- en organisant par correspondance, le 10 mai 2021, une assemblée générale.

Pour information, l'assemblée générale de l'Interclubs "Entre Rance et Arguenon" (regroupant 8 clubs affiliés à la Fédération dans notre secteur géographique, dont Le Club de la Presqu'île) a eu lieu le 21 juin 2021, avec vote par correspondance de la part des membres du bureau de chacune des dites associations. Ce regroupement permet des échanges (rencontres, voyages...).

La reprise des activités pourra se faire, notamment avec la réouverture des salles du Centre Culturel, à une date non

encore définie à ce jour et dans le respect des conditions qui seront requises.

Une pensée pour notre amie Josette, qui participait beaucoup à la vie du club, avec une prédilection pour les parties de scrabble en duplicate.

*Pour tout renseignement : Jacqueline Ménéec 02 96 27 79 28, et consulter le site du Centre associatif : [www.centre-associatif-stjacut.fr](http://www.centre-associatif-stjacut.fr)*



## Association d'Entraide

### Besoin d'un coup de main ponctuel ?

L'association d'entraide, Saint-Jacut Relais Service, c'est 25 Jaguens bénévoles qui interviennent sur la commune depuis novembre 2020.

L'association **aide gratuitement les habitants de Saint-Jacut**, isolés ou non, qui ont besoin de petits services (changer une ampoule, une roue de voiture, faire quelques courses, donner un coup de main informatique, aider à remplir un document, rechercher des renseignements administratifs, rentrer du bois, conduire à un rendez-vous médical de proximité, aider scolairement....) sans aucune concurrence avec des professionnels.

### Saint-Jacut relais services

c'est aussi réaliser des visites à domicile, faire de la lecture, partager des jeux de société ou tout simplement tenir



compagnie le temps d'une balade pour **rompre l'isolement et créer du lien social.**

Des **temps conviviaux** (interventions à l'EHPAD, pot amical, formations, petites animations...) sont proposés pour créer une dynamique collective.

Un nouveau projet est à l'étude ! Créer une « boutique éthique » pour redonner une seconde vie à des vêtements, des outils ou autre matériel. Nous recherchons un local mis à disposition gratuitement ou à frais réduits pour entreposer et réaliser ces échanges...

Une permanence téléphonique est assurée tous les jours entre 10h et 12h. En cas d'absence, une boîte vocale permet de laisser un message.

**CONTACTEZ-NOUS : 07 49 75 11 27**

E mail : [saintjacutrelaisservices@gmail.com](mailto:saintjacutrelaisservices@gmail.com)



## Ty Yoga

Catherine Gesbert-Mambré, professeure diplômée de yoga propose des cours en plein air à Saint-Jacut en juillet, août et début septembre.

Ils se dérouleront devant le port de la Houle Causseul tous les mercredis de 11h30 à 12h30.

Le premier cours sera exceptionnellement le mardi 13 juillet.

Tarif : 10€ par personne (pas moins de 10 personnes).

Réservation : 06 62 03 36 72

ou [membre.catherine@wanadoo.fr](mailto:membre.catherine@wanadoo.fr)

Venez prendre soin de vous devant un paysage grandiose ! à bientôt 😊



2021, une nouvelle année qui débute par une interrogation légitime, que

devons-nous penser de cette situation mondiale à laquelle nous tous sommes confrontés ?

Cette introduction, bien que réelle, ne doit nous obliger à nous lamenter mais au contraire à nous unir pour une nouvelle cause, mettre en nous la FORCE, cet état de bien être propice au mieux-être. Pratiquons ensemble le positivisme...

Des auteurs nous proposent différentes variétés de choix d'écriture où le côté spiritualité et ésotérisme sont à votre disposition parmi les ouvrages de notre bibliothèque. Vous pourrez en parler avec Marc.

Pour cette année, le Club du Livre, a décidé de se séparer d'anciens livres, communément appelé désherbage, la manière de faire en sorte que l'espace de livres n'est plus restreint mais au contraire libérés d'espaces dans nos meubles à étagères. Nous vous invitons à nous rencontrer, nous pourrons vous proposer des livres de 1€, 2€ et 3€, qualité supérieure.

Une nouvelle permanence a vu le jour : tous les **mardis de 16h30 à 18h30**. Principale animatrice, notre chère Annick, très chère collaboratrice aux nombreuses années d'expérience.

Il nous reste à vous inviter dans notre royaume du livres (5000 ouvrages, policier, roman, classique, historique, spiri-

## Le Club du livre

tualité, ésotérisme...) sans oublier les livres pour enfants. Un espace lecture pour enfants est en cours de réflexion. Ce développement qui nécessite un espace dédié et suffisant, est fortement attendu et suivi par la municipalité (G. Moleins, adjoint). Nous vous tiendrons au courant. Des livres de coloriage, d'images, de bandes dessinées sont déjà disponibles.

*Amour, je t'aime*

Qu'y a-t-il de plus beau que ces mots qui expriment toute la tendresse que l'on a l'un envers l'autre, Tendresse de notre relation, tendresse de notre amour que nous partageons si pleinement avec la personne qui est à nos côtés. Je t'aime comme la passion que j'inscris à mon répertoire. De si beaux mots, de si belles attentions qu'il faudra certainement créer de nouveaux mots, ceux qui nous ressemblent, ceux avec lesquels nous existons. Notre existence, notre vie quotidienne, nos engagements, notre morale, tant de schémas qui sont pour nous déstabiliser, pour réduire notre élan amoureux, balayons cela, ouvrons-nous, ouvre-toi tel un bouton de fleur à l'approche du printemps. Belle de jour, belle de nuit, tu as accepté ma main tendue, tu l'as prise, tu as cru en moi et tu ne t'es pas trompé... **Amour, tendresse.**

Marc Prochownik

**Pour nous contacter : 06 63 15 28 67 ou  
marc.prochownik@orange.fr**

## Village-rivages

Les 7 étapes de l'itinéraire de découverte du passé maritime jaguen sont opérationnelles depuis début mai. Elles accueillent un mobilier urbain spécifique et la lecture d'un QR code permet d'écouter les commentaires propres à chaque lieu. Depuis le début de l'été la maison du pêcheur située rue des Sciaux est ouverte au public. Une scénographie révèle aux visiteurs, enfants comme adultes, les spécificités de la pêche à Saint-Jacut, et la rudesse de la vie pour les hommes et les femmes qui en vivaient. Vous y serez accueillis par un bénévole de l'association Village-rivages ou par un saisonnier pendant la période estivale. Un livret « les cahiers de Zéphirine » est également proposé aux visiteurs.

Le port du masque reste obligatoire dans la maison du pêcheur.

Association Village-rivages,  
Alain Paistry, Président

Maison du  
pêcheur :  
10 rue sciaux



## Le Club nautique

Pour cette année scolaire écoulée, les activités du club ont pu être maintenues malgré le contexte sanitaire. L'équipe a été heureuse de pouvoir accueillir les scolaires de Dinan Agglomération dans la joie, le vent et la bonne humeur.



Suite à la dernière régata de la ligue le 6 juin dernier, 4 jeunes du club ont été sélectionnés pour le championnat de France en planche à voile Bic techno 293 !!!

Etel CHARLIER-SOQUET, Antoine HUET, Mateo PLESSE, Léopold BRISEDOU...  
Bravo à eux !

### Le club prépare sa saison estivale qui s'annonce prometteuse, La nouvelle équipe vous attend !

Le club prépare sa saison estivale qui s'annonce prometteuse. La nouvelle équipe vous attend !

Catamarans, chars à voile, planche à voile, optimiste, paddles, kayaks et kite surf sont au menu ! Venez faire le plein de sensations sur l'eau avec la vue sur l'archipel des Ebihens.

### Location de kayaks et paddles au camping de la Manchette :

Un partenariat avec le camping municipal de Saint-Jacut permet aux vacanciers de louer des kayaks et des paddles directement de la plage de la Manchette à partir du 12 juillet. Les réservations sont à effectuer directement au camping, l'encaissement se fera à la maison de la mer (Houle Causseul).



### Kite Surf :

Toute l'équipe du club nautique de St-Jacut vous propose depuis le mois d'avril, sa nouvelle activité : le kite surf !

Guillain, moniteur de kite surf vous propose de glisser sur l'eau tracté par une voile un peu spéciale puisqu'il s'agit en fait d'un cerf-volant !

Dès le mois de septembre, en plus des sessions et stages proposés, vous pourrez profiter d'un enseignement à l'année avec un créneau jeune le mercredi après-midi et un créneau adulte le samedi après-midi. Le tarif pour l'enseignement du kite à l'année est de 500 €. Pour plus d'information vous pouvez contacter Guillain au 06 74 35 49 24.

Planche à voile, catamaran à l'année sont toujours au menu pour les gourmands et gourmandes de sensations.

Bonnes vacances...

Dorian VANNIER

Club Nautique de Saint Jacut de la Mer

ZA Les basses TERRES

22750 SAINT JACUT DE LA MER

Club.nautique.saintjacut@gmail.com 06 83 67 35 32

Cnj.kitesurf@gmail.com 06 74 35 49 24



## Calendrier des manifestations

### Juillet :

*Mardi 13* : Théâtre (Echo des Ebihens), salle polyvalente

*Mercredi 14* : Feu d'artifice à la Manchette et bal populaire, place Landouar (municipalité)

*Jeudi 15* : Théâtre (Echo des Ebihens), salle polyvalente

*Samedi 17* : Fête au camping municipal (association des résidents des mobil-homes)

*Dimanche 18* : Vide-grenier à la Banche (comité des fêtes)

*Mardi 20* : Journée découverte astronomie, Chef de l'Isle (municipalité)

### Août :

Exposition, déambulation place Landouar et Grande Rue (municipalité)

*Dimanche 01* : Cérémonie Forces Françaises de l'Intérieur

*Mardi 10* : Théâtre (Echo des Ebihens), salle polyvalente

*Jeudi 12* : Théâtre (Echo des Ebihens), salle polyvalente

*Jeudi 12* : Fête au camping municipal (association des résidents des mobil-homes)

*Dimanche 15* : Hommage aux marins péris en mer

*Jeudi 19* : Théâtre (Echo des Ebihens), salle polyvalente

*Mercredi 18* : Balade aux flambeaux, Les Ebihens (comité des fêtes)

*Dimanche 22* : Vide-grenier à la Banche (comité des fêtes)

*Jeudi 26* : Théâtre (Echo des Ebihens), salle polyvalente

Club nautique : régates juillet et août

<http://www.cn-saintjacut.com/programme-inscription>

Pétanque Jaguine : Challenge d'été : chaque vendredi de juillet à septembre (13h30/18h00)

**Comme annoncé précédemment les associations et la mairie ont programmé ces festivités sous réserve des conditions sanitaires.**



## Concours photos "Saint-Jacut sous la neige" - février 2021

Au moment où nous imprimons Le Jaguen les photos sont chez l'éditeur pour être exposées ensuite dans le bourg. Vous aurez donc pu certainement découvrir les 18 agrandissements.

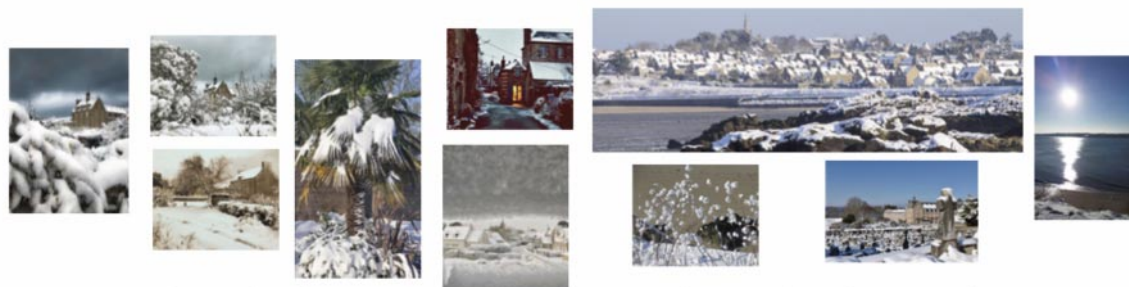
Rappelons que 28 personnes nous avaient envoyé 110 photos, et que la sélection a été faite par un « jury » composé de 2 groupes :

- une trentaine d'élèves de l'école - CE et CM - a assisté à une projection et a voté, choisissant une photo par auteur, dont la planche avait été anonymisée. Bravo à

ces enfants qui se sont passionnés pour cet exercice qui leur a quand même demandé plus d'une heure de concentration et d'attention !

- un groupe de quatre adultes s'est ensuite réuni pour procéder de même. En tout, 28 photos ont été retenues, une par auteur. Après examen de la faisabilité technique, 18 d'entre elles ont pu être agrandies et présentées sur neuf affiches format poster.

Un livret, réunissant les 28 photos sélectionnées, a été remis à chaque participant !



Sont reproduites ici, les photos qui ne pouvaient techniquement être agrandies. Elles seront néanmoins intégrées dans les livrets des participants.

## Passion théâtre : un combat ordinaire !



Antoine de La Roche, Shams El Karoui et leurs jumeaux se sont installés à Saint-Jacut il y a quelques semaines seulement. L'arrivée d'une nouvelle famille sur notre presqu'île est toujours une très bonne nouvelle en soi, mais quand il s'agit, en plus, d'un metteur en scène et d'une comédienne de théâtre, tous deux habités par l'envie de faire vivre le théâtre dans notre région, c'est un évènement ! Alors parlons-en...

Shams est comédienne, et a joué dans une trentaine de spectacles en France et à l'étranger avec des compagnies parisiennes, lyonnaises (particulièrement avec des

auteurs-metteurs en scène). L'année prochaine Shams reprendra la tournée de "Séisme" de Duncan Macmillan, pièce dans laquelle elle a récemment incarné F, au théâtre du Prisme dans le nord de la France. Elle jouera aussi dans un nouveau spectacle : une adaptation d'"Une maison de poupée" d'Ibsen par la compagnie danoise Fix and Foxy. Antoine de La Roche, est comédien de formation. Il cofonde en 2003 le collectif d'acteurs le Théâtre La Querelle et participe à la création d'une vingtaine de spectacles en tant que comédien et metteur en scène. Il tourne aussi au cinéma sous la direction, entre autres, d'Emmanuel Mouret, Bruno Nuytten.

En 2013, il crée la compagnie "Le combat ordinaire" et poursuit un travail d'écriture étroitement lié à la scène, s'inspirant du travail d'auteurs-metteurs en scène tels DG Gabily et Joël Pommerat. Chacune de ses créations est un laboratoire dans lequel s'inventent des formes esthétiques complexes, mêlant les goûts du sensible et du décalage. Son premier texte, "Les oies se gardent entre elles", sélectionné par le comité de lecture de la Comédie Française, sera joué au théâtre en 2015.

En 2016, en résidence au Centre National des Ecritures du Spectacle, à Villeneuve-lès-Avignons, il écrit "Malgré tous nos efforts (de changement(s))"

Mais c'est sans nul doute le festival des Déferlants qu'il monte en 2019, qui le fera connaître des Jaguens, des Créhennais, et autres amoureux de théâtre, avec deux pièces qui seront jouées en extérieur au « Vieux Château du Guildo » devant plus de 600 spectateurs.

En 2020, il devient artiste-résident à Dinan Agglo et monte, en pleine pandémie, "Cinéma", une pièce de Tanguy Viel, pour qu'elle soit jouée chez l'habitant ou en salle. Après quelques représentations autour de Dinan, la compagnie du Combat ordinaire part en tournée : Solenval Plancoët, Fouesnant, Morlaix, Brest et nous l'espérons, à Saint-Jacut, au cours de la saison 2021-2022.

D'autres projets ? Antoine et Shams en ont plein : Animer des ateliers de travail autour du rôle « public/comédien », pour dépasser ce rapport conventionnel entre un acteur et un spectateur.

Créer un atelier de ce type à Saint-Jacut, pour des adultes et adolescents à partir de 16 ans.

Continuer à accompagner des élèves des collèges de Matignon et Plancoët.

...et regarder grandir Marius et Elias, tout un programme !

Bienvenue à eux ! Nous leur souhaitons beaucoup de succès.

Marie-Laure DAULY

## L'histoire d'un écho théâtral !



L'ECHO DES EBIHENS est une association jaguine créée en 1998 par René Neute et Pierre Vigne ; sa naissance est due à une rencontre conviviale entre les 3 « Saint-Jacut » : Saint-Jacut-du-Mené, Saint-Jacut-les-Pins et Saint-Jacut-de-la-Mer. Qui dit rencontre, dit festoyer, danser, chanter !

Ainsi est née la chorale de l'Écho des Ebihens : mais pas que !

Une autre association très active, le Comité des Fêtes, organisait chaque fin d'année un Arbre de Noël : l'occasion de monter un petit spectacle pour les enfants et parents.

Une révélation en quelque sorte, pour l'Écho des Ebihens, qui dès 2001, créa une section théâtre.

Entre 2001 et 2018, pas moins de dix-sept pièces ont été jouées sur la scène de la salle des fêtes de Saint-Jacut (dont *Un beau salaud*, jouée en 2011 et 2018), attirant en moyenne quelques deux cents spectateurs :

2001 : Permettez Madame ?

2002 : la poudre aux yeux

2003 : Amour fantôme et guéridon

2004 : Le congrès de la maréchaussée

2005 : La caporal Potiron

2006 : Bichon

2007 : L'héritage de pépé

2008 : Léonie est en avance

2009 : Sexe et jalousie

2010 : Coquin de sort

2011 : Un beau salaud

2012 : Pyjama pour six

2013 : La Perruche et le Poulet

2014 : Le Repos du guerrier

2015 : Boeing-Boeing

2016 : Si c'était à refaire

2017 : Maudit héritage

2018 : Un beau salaud

Jean-Claude Calmay, Président depuis 2020 de l'Écho des Ebihens - Théâtre (la chorale est à ce jour en sommeil) nous a expliqué le processus de préparation d'une pièce...

Chaque année la troupe se réunit pour choisir une pièce, dans le catalogue de la SACD\* ou à la librairie théâtrale ; la sélection se fait en fonction du nombre de comédiens nécessaire, la troupe étant composée de trois femmes et trois hommes ; autre critère : des pièces dites de « boulevard », pour distraire et faire rire !

Une fois la distribution des rôles faite, les comédiens travaillent et répètent

la pièce une fois par semaine pendant environ six mois, sous la coupe du « metteur en scène » qui n'est autre qu'un des comédiens, Lionel ONEN. Bien sûr, les décors et les costumes sont tous réalisés par l'équipe.

Pendant les représentations, des adhérents discrets leur apportent leur soutien : Pascale Jouando et Patrick Mongodin sont les « souffleurs », Armelle la maquilleuse et Thierry à la régie.

Jean-Claude Calmay est un amoureux du théâtre de boulevard depuis sa jeunesse et a plusieurs fois participé à des spectacles amateurs. Parmi ses pièces préférées jouées à Saint-Jacut, « *Un beau salaud* », « *Si c'était à refaire* » et « *La Perruche et le Poulet* », constituent son palmarès.

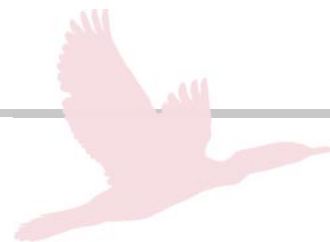
Après deux années blanches : 2019 pour souci de santé d'un acteur... et 2020 Covid - qui ont privé l'Écho des Ebihens de toute représentation, la troupe espère pouvoir remonter sur les planches dès le 13 juillet pour vous faire découvrir « *La presse est unanime* » de Laurent Ruquier.

Un grand merci à eux pour leur engagement et leur participation à la vie locale :

Rejane Jouan, Frédérique Carré, Brigitte Collet, Jean-Claude Calmay, Jean-Yves Davenet et Lionel Onen.

Marie-laure Dauly

\*Société des auteurs compositeurs



## Les expositions et autres événements de l'Abbaye de Saint-Jacut-de-la-Mer

### En salle Abbatiale et salle de l'Arbre

**DU 22 JUILLET AU 4 AOUT 2021, 15H-19H**

#### LE POUVOIR EN AFRIQUE, OBJETS DE POUVOIR, POUVOIR DES OBJETS

Du pouvoir des rois et des chefs au pouvoir des sociétés ou confréries, sans oublier l'influence des devins-guérisseurs et sorciers. Le pouvoir en Afrique de la tradition à nos jours.

Statues, masques et objets divers - MUVACAN / Musée Vivant des Arts et Civilisations à Nantes

#### SABA, LES PARFUMS DE L'ÊTRE

Voyage sur les traces d'une des figures les plus célèbres des traditions juive, chrétienne, musulmane et éthiopienne, la reine de SABA.

Un parcours olfactif inédit : entre masculin et féminin, proche et lointain, sagesse et intuition, cette exposition se propose de renouveler notre perception des images.

David Balade / encre, aquarelle - Cécile Bellaud / olfactothérapie

**DU 5 AU 18 AOUT 2021, 15H-19H**

#### COULEURS DU MONDE

Danse des couleurs, fils, tissus, teintures et broderies et plongée dans les bains de l'indigo. - Joëlle Picquet / art textile

**2011 - 2021, UNE TRAGÉDIE**

#### SYRIENNE - UNE TRAGÉDIE GLOBALE

Témoignage d'artistes syriens à travers différentes disciplines artistiques du désir de liberté et d'un changement politique, de l'enfer carcéral, de la guerre civile et étrangère en Syrie, au service d'un travail de mémoire et d'une exigence de justice. Maison des Artistes en Exil de Saint-Briac-sur-Mer

#### Dans les jardins

**DU 3 JUILLET AU 29 AOUT / 10H-19H**

#### PEUT-ON SUSPENDRE UNE OMBRE ?

Exposition de fin de résidence des Ateliers du Plessix Madeuc  
Mathilde Geldhof / photographie - Alexandre Luu / dessin

#### Dans la Galerie

**DU 10 JUIN AU 14 JUILLET / 15H-19H**

Benoît Mercier / dessin

**DU 26 JUILLET AU 9 AOUT / 15H-19H**

Marc Raymond / huile sur canevas

**DU 11 AOUT AU 28 AOUT / 15H-19H**

Catarina Annovazzi / technique mixte - Marie-Pierre Weinhold / bronze

**DU 30 AOUT AU 5 SEPTEMBRE / 15H-19H**

Evelyne Leroy / aquarelle

**DU 6 AU 26 SEPTEMBRE / 15H-19H**

Anna Margotin / huile

### Les soirées de l'Abbaye de Saint-Jacut-de-la-Mer

**Été 2021 :**

L'Abbaye ouvre ses conférences au public de St Jacut de la Mer !

Le programme sera en ligne et à jour sur son site : [www.abbaye-st-jacut.com](http://www.abbaye-st-jacut.com)

#### Voici quelques événements :

**VENDREDI 23 JUILLET, 20H45**

#### FEMMES PUISSANTES EN AFRIQUE

Présentation de quelques femmes à travers l'histoire de l'Afrique : grandes reines, commerçantes habiles...

Anita Sankale / responsable de la condition féminine du MUVACAN et de la Maison de l'Afrique à Nantes - Entrée libre.

**MERCREDI 28 JUILLET, 20H45**

#### CONTES EN HOMMAGE AUX FEMMES D'AFRIQUE

Contes et chants africains pour tout public à partir de 8 ans.

Christiane Midawa Vitard / conteuse - Marie-Annie Vitard / chanteuse.

10 € / 4 € pour les 8-18 ans

**VENDREDI 13 AOUT, 20H45**

#### PALMYRE, CITE DE LA "REINE" ZENOBIÉ : HEURS ET MALHEURS

Annick Leclerc / Professeur honoraire à l'Ecole du Louvre • Entrée libre

## Galerie « l'art récréation »

### EXPOSITIONS 2021

Deux salles d'exposition

81 et 81 bis bd du Rougeret - SAINT-JACUT-DE-LA-MER

#### JUILLET

Du 2 au 7 : Yves Grandjean - peintures / Antoine Hudelist - sculptures et peintures

Du 9 au 14 : Rosa Rossignol, artisanat - « Mini Rosa » / Gérald Kerguillec - peintures

Du 16 au 21 : Carole Dando - peintures

Du 23 au 28 : Christine Goumot - peintures et design / Florence Houchot - peintures

Du 30/07 au 4/08 : Philippe Amirault - peintures / Marie Pierre Grandi - peintures

#### AOÛT

Du 6 au 11 : Françoise Dauchot - peintures et artisanat / Marie Annick Guillaume - peintures

Du 13 au 18 : Valérie Hesse - peintures et céramiques

Du 20 au 25 : Erick Manzanero - sculptures

Du 27 au 01/09 : Michel Delanghe - peintures

## Centre associatif et culturel de la presqu'île

Plusieurs expositions de tableaux sont envisagées en juillet et août :

- du 9 au 22 juillet : M. Vicario
- du 24 juillet au 6 août : M. Sansogné / J. Bernard
- du 7 au 14 août : G. Piard



## Les Ateliers du Plessix-Madeuc

### Une exposition dans les jardins de l'Abbaye

Du 3 juillet au 29 août (tous les jours de 10h à 19h)  
Vernissage le vendredi 2 juillet à partir de 17h en partenariat avec le festival "La houle des mots"  
Visites commentées tous les mardis à 17h30

Les artistes en résidence au printemps, Mathilde Geldhof et Alexandre Luu, proposent de découvrir les œuvres qu'ils ont réalisées durant leur résidence.

L'exposition prend la forme d'un parcours en extérieur, dans les jardins de l'Abbaye.

Entrée libre

### Une conférence : dialogue entre Claude Briand-Picard, artiste et Louis Doucet, critique d'art

Mercredi 8 juillet 20h30  
Salle de l'arbre (Abbaye de Saint-Jacut)

Une rencontre avec l'artiste (né en 1946) et ses œuvres, sous forme d'une présentation, d'un dialogue avec Louis Doucet et d'un échange avec le public. Il sera question de peinture et de couleurs dans une pratique expérimentale de recouvrement via la collecte et l'assemblage.

Entrée libre sur réservation

### Un artiste en résidence : Valentin Guichaux

Du 7 juillet au 30 août

Il est né en 1996 et est diplômé de l'École Européenne Supérieure d'Art de Bretagne Lorient en 2019.

Il travaille la peinture à l'huile d'après des sujets issus de la nature et du paysage.

### Des ateliers de pratiques artistiques ouvertes à tous

Du 2 au 5 août (tous les jours 10h-12h30)

Venez rencontrer Valentin Guichaux (artiste en résidence) dans son atelier et expérimenter avec lui les techniques de la peinture.

Durée : 4 matinées. Ouvert à tous à partir de 12 ans. Sur inscription. Tarif : sur demande

### Deux journées portes ouvertes dans les ateliers

Samedi 28 et dimanche 30 août (14h-19h)

Valentin Guichaux, artiste en résidence, présentera les œuvres qu'il a réalisées durant sa résidence à Saint-Jacut-de-la-Mer.

Les réalisations faites durant l'été, auprès des publics, seront également exposées.

**Pour tous renseignements et inscriptions,  
contactez-nous au 06 24 31 00 04 /  
contact@ateliersduplessixmadeuc.com  
www.lesateliersduplessixmadeuc.com**

*Mathilde Guyon*

*Coordinatrice des activités et chargée de développement*

Les Ateliers du Plessix-Madeuc - Saint-Jacut-de-la-Mer  
www.ateliersduplessixmadeuc.com  
@AteliersduPlessixMadeuc  
#lesateliersduplessixmadeuc

## Fête de la musique

Tout en respectant les consignes sanitaires, vous avez été nombreux à participer, ou à assister à la fête de la musique le 21 juin, place Landouar.

La participation des enfants de l'école à la chorale a été l'un des points forts de cette soirée. Bravo à eux, bravo à tous !





## Espaces verts et jardins au naturel : mieux pour notre santé et la biodiversité !

De plus en plus de communes font le choix de laisser pousser les plantes sauvages en pieds de mur, sur les pelouses, le long des chemins et trottoirs, parallèlement à l'abandon des produits phytosanitaires. Produits dont on retrouve les molécules chimiques dangereuses dans les eaux de nos rivières et de nos zones d'alimentation pour l'eau potable. En plus d'alléger les corvées de désherbage, cette nouvelle manière de gérer les espaces verts et les voiries est favorable à la biodiversité floristique et à tout le cortège d'animaux qui l'accompagne : insectes (dont pollinisateurs), oiseaux, micromammifères...

Les tailles de haies et tontes aussi sont de plus en plus limitées pour favoriser cette faune amie, dans les airs, comme sous la terre !

Chez vous aussi, vous pouvez :

- Laisser fleurir les plantes sauvages en pieds de murs, entre les pavés, en pieds d'arbres,...
- Espacer les tontes et laisser certaines parties de pelouses non tondues pour que plantes et faune associée puissent s'exprimer et accomplir leur cycle biologique,
- Récupérer les tontes de pelouse séchée et broyer les branchages pour pailler massifs et potager.
- Limiter les tailles d'arbustes (hors bordures réglementées), pour favoriser les ports libres.
- Récupérer les résidus de taille et branches mortes pour créer des haies sèches

Attention : évitez les tailles d'arbres et arbustes du 15 mars au 30 septembre, pour respecter la période de nidification des oiseaux et le cycle biologique des arbres et arbustes.

Autant de comportements simples qui en plus limitent les interventions et la production de déchets ! Et, particuliers, pensez à rapporter vos produits phytosanitaires désormais interdits (cf encadré) en déchèterie au niveau du local DDS (déchets diffus spécifiques).

« Jardiner au naturel » c'est mieux pour la nature et meilleur pour notre santé ! Sur notre territoire Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude, nos communes montrent l'exemple.

Nous pouvons tous agir facilement en adaptant nos pratiques.

*Dans le cadre de sa politique de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, Dinan Agglomération, Saint-Malo Agglomération et la Communauté de Communes Côtes d'Émeraude vous accompagnent pour prendre soin naturellement des espaces verts et jardins. Pour plus d'information, contacter COEUR Émeraude au 02 96 82 31 78 / 06 09 15 38 10.*

### RAPPEL RÉGLEMENTAIRE :

**Depuis le 1er janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, utiliser ou stocker des pesticides chimiques\* pour jardiner ou désherber. Issue de la Loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit, depuis 2017, d'utiliser des pesticides chimiques\* sur les espaces verts, les voiries, les promenades accessibles ou ouvertes au public, dans les forêts.**

**Depuis 15 ans en Bretagne, 2 arrêtés préfectoraux « fossés » de 2005 et 2017 interdisent à tous, toute utilisation de produits phytosanitaires à proximité des points d'eau et fils d'eau (caniveaux, fossés, cours d'eau, étangs...) même quand ils sont secs.**

**Bientôt (en 2022) et dans le prolongement de la loi Labbé, la limitation de l'usage des pesticides chimiques\* s'étendra à davantage de zones\*\*.**

*\*pesticides chimiques = produits phytosanitaires = herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les produits phytosanitaires de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en Agriculture Biologique restent autorisés, en dehors de la proximité des points d'eau et fils d'eau.*

*\*\*propriétés privées à usage d'habitation, y compris leurs espaces extérieurs et d'agrément ; cimetières et columbariums ; jardins familiaux ; zones à usage collectif des établissements d'enseignement ; voies d'accès privées, espaces verts et zones de repos sur les lieux de travail ; établissements de santé, y compris leurs espaces extérieurs accessibles au public ; certains types d'équipements sportifs.*

## Dépôts sauvages, dégradations...

Malheureusement, comme dans l'édition précédente, nous avons matière à vous montrer des exemples récents d'incivilités, de dépotoirs. Chacun peut à son niveau, faire passer des messages de raison pour une prise de conscience collective. Aidez-nous à préserver la presqu'île !

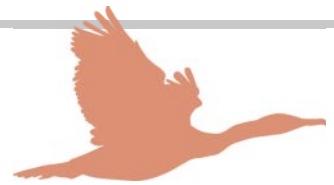


**Montant des amendes : dépôt sauvage à pied 68 € et à l'aide d'un véhicule 1500 €.**



## Baleine à bosse

A la fin du mois d'avril, nous avons reçu plusieurs signalements d'une baleine à bosse à proximité des Ébihens et de l'île Agot. Certains ont eu la chance de vivre ce moment rare et nous ont adressé des vidéos.



## Quelques règles à respecter

### Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ?

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Il est également possible de faire un compost individuel. Cette interdiction concerne également les collectivités territoriales et les entreprises d'espaces verts et de paysage. Concernant le brûlage des nids de chenilles processionnaires, prévenir la mairie préalablement.

### Horaires à respecter pour les travaux de bricolage et de jardinage

Jours ouvrables	8h30-12h	13h30-19h30
Samedi	9h-12h	15h-19h
Dimanche et jours fériés	10h-12h	



### Pensez à tailler vos haies...

...et les branches des arbres qui dépassent sur la voie publique et qui peuvent gêner la visibilité, le passage des véhicules et des piétons ainsi que masquer les panneaux signalétiques.

### Entretien devant votre propriété

Il est aussi rappelé, suivant l'arrêté municipal 2018/115 du 22 juin 2018, que les propriétaires doivent procéder au désherbage du trottoir (produits phytosanitaires interdits) au droit de leur domicile et nettoyer les ouvrages d'évacuation des eaux pluviales.

### Chenilles processionnaires

Chaque propriétaire doit faire le nécessaire selon l'arrêté municipal 2014/25 réglementant la lutte contre les chenilles processionnaires. Pour limiter sa prolifération, il existe plusieurs moyens selon les saisons. Pour tout renseignement et commande de pièges, contacter Dinan Agglomération au 02 96 87 14 15.

### Chiens - chevaux sur les plages

Arrêté n° 2012/116 réglementant l'accès des plages aux chiens, chevaux (du 1<sup>er</sup> mai au 31 septembre) et interdisant les véhicules, les feux sur les plages.

Tous les arrêtés sont disponibles sur le site de la mairie : <https://www.mairie-saintjacutdelamer.com/arretes-et-reglements/>



## Inscription sur les listes électorales

Pour toute demande d'inscription sur les listes électorales, il faut vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

## Permanences du conciliateur de justice



- 1<sup>er</sup> mardi du mois 09h-12h : Mairie de Pleudihen-sur-Rance (02.96.83.20.20)
- 2<sup>e</sup> mardi du mois 09h-12h : Mairie de Plancoët (02.96.84.39.70)
- 3<sup>e</sup> mardi du mois 09h-12h : Mairie de Plouër-sur-Rance (02.96.89.10.00)
- 4<sup>e</sup> mardi du mois 09h-12h : Mairie de Ploubalay (02.96.82.60.60)

Il est nécessaire de prendre rendez-vous à l'accueil de la mairie concernée.

## Clic du pays de Dinan

### Centre local d'information et de coordination

Les Centres locaux d'information et de coordination (CLIC) sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'information et de conseil destiné aux personnes âgées, à leurs familles et aux professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile.

Les CLIC assurent un accueil personnalisé gratuit et confidentiel quelle que soit l'origine de la demande, qu'elle émane de la personne âgée, de sa famille, des services sociaux, du médecin traitant, d'une structure médico-sociale ou hospitalière...

Un CLIC reçoit toutes les personnes âgées de plus de 60 ans, leur famille, leur entourage, et les professionnels.

Le CLIC propose une information gratuite sur :

- les associations d'aide à domicile
- les types de services (prestataire, mandataire, emploi direct),
- les services à domicile (téléassistance, portage de repas, garde de nuit...),
- le matériel médical (déambulateur, chaise percée, lit médicalisé...),
- les adaptations du logement (baignoire transformée en douche, monte-escaliers...),
- les établissements (foyers logements, EHPAD...),
- les professionnels (SSIAD, kinésithérapeute, IDE...),
- le Conseil Général,
- les caisses de retraite,
- les aides possibles (APA, aide sociale, aide à l'aménagement du domicile...),
- le recours sur la succession...

Mais aussi :

- Evaluer la dépendance de la personne âgée,
- Proposer un plan d'aide adapté à la situation médico-socio-environnementale de la personne,
- Faire toute démarche administrative nécessaire (ou accompagner les familles dans ces démarches) afin de permettre le financement du plan d'aide proposé,

#### CLIC DU PAYS DE DINAN :

2 PLACE RENE PLEVEN - 22100 DINAN  
02 96 80 05 18

<https://annuaire.action-sociale.org/?p=c-l-i-c--220019103&details=caracteristiques>



## Abonnez-vous au bulletin municipal !

Nous rappelons que *Le Jacquen* est distribué dans les boîtes aux lettres uniquement si la maison est occupée et les volets ouverts au moment de la distribution. Les boîtes aux lettres doivent être accessibles et identifiables.

Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous pouvez vous abonner afin de recevoir votre bulletin municipal à votre domicile principal. Il est nécessaire de fournir à l'accueil de la mairie 4 timbres « 20 g » (le poids moyen d'un envoi est de 135g). Les membres de la commission du bulletin municipal

*Les membres du comité de rédaction  
du bulletin municipal*

## Recensement des jeunes JDC



**Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3<sup>e</sup> mois qui suit celui de l'anniversaire.**

**Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants :**

- pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)
- livret de famille
- justificatif de domicile

**Il est possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans.**

**La Journée Défense et Citoyenneté est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Le recensement en mairie permet l'inscription d'office sur les listes électorales.**



## Découvrez la nouvelle carte d'identité nationale

**FACE AVANT DE LA CARTE**

Dispositif holographique de nouvelle génération, changeant de couleur et protégeant la photographie du titulaire de la carte (DOVID)

Fond sécurisé qui se poursuit dans le bord transparent

**FACE ARRIÈRE DE LA CARTE**

CEV (Cachet électronique visible)

Puce gravée de la Marianne et de trois RF

MLI - Multiple Laser Image  
Image changeante sur la photo et la date d'expiration

**À compter du 14 juin 2021**, la nouvelle carte d'identité nationale sera délivrée à toutes les demandes enregistrées dans le département des Côtes-d'Armor. Ce dispositif sera généralisé à la France entière à compter du 2 août prochain.

La nouvelle carte d'identité, **au format carte de crédit**, sera plus sécurisée, plus pratique, innovante.

En application de la réglementation européenne, elle comporte un enregistrement des données biométriques (empreintes digitales et photographie) dans une puce, comme celle des cartes bancaires. Un tel dispositif existe déjà sur les passeports et permet de renforcer la lutte contre la fraude documentaire et l'usurpation d'identité, en vérifiant la cohérence des données figurant sur le titre et celles figurant sur la puce. C'est donc une sécurité supplémentaire pour la nouvelle carte d'identité et son titulaire légitime.

La durée de validité de la nouvelle carte est de dix ans, et non plus de quinze ans, pour respecter le règlement européen. Il n'est pas nécessaire de renouveler votre carte actuelle si celle-ci est encore valide.

L'actuelle démarche à suivre pour obtenir une carte nationale d'identité reste inchangée.

Sources :

<https://ants.gouv.fr/Les-titres/Carte-nationale-d-identite/La-carte-nationale-d-identite-fait-peau-neuve>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

## NOUVEAUX PROFESSIONNELS - NOUVELLES ASSOCIATIONS

### LES GRAINS DE CAFÉ

Céline est heureuse de vous accueillir dans ce lieu mythique au 81 Boulevard du Rougeret pour vous proposer :

#### Durant la saison estivale :

**Le midi :** une petite restauration (tartes salées, salades composées, croque-monsieur revisité, bagel ou wraps...) sans oublier une note sucrée.

Le tout fabrication maison à base de produits frais et de saison,

**L'après-midi :** une touche sucrée.

**Et le soir,** autour d'une planche de tapas maison accompagnée d'une carte de vins sélectionnées, de cidre ou de bières bretonnes.

Et après la saison Céline n'en reste pas là ! elle vous attendra certains midis de la semaine pour vous servir une formule (plat familial, dessert, café...), certain après-midi pour une pause gourmande et pour décompresser de la semaine de travail à partir du vendredi soir la planche de tapas vous sera proposée ou autre chose mais « chut » surprise !!!

Facebook : [lesgrainsdecafe22](#) - Mail : [lesgrainsdecafe@yahoo.com](mailto:lesgrainsdecafe@yahoo.com)



## Rendez-vous à ne pas manquer

### LE GRAND FORUM DES ASSOCIATIONS du secteur Plancoët-Plélan

**Le Grand Forum des Associations devrait avoir lieu le samedi 4 septembre 2021 de 10h à 17h à la salle omnisports de Pluduno sous réserve des contraintes sanitaires en vigueur.**

Venez choisir l'activité qui vous plaît ! Retrouvez de nombreuses associations du secteur Plancoët - Plélan dans des domaines d'activités très variés : loisirs culturels et artistiques, activités sportives, vivre ensemble.

Organisation : Association du Grand Forum des associations du secteur Plancoët - Plélan avec le soutien de Dinan Agglomération.

Contact : [forum-associations@orange.fr](mailto:forum-associations@orange.fr)



**Mairie** 02 96 27 71 15

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le mercredi de 9h00 à 12h00

Le vendredi de 9h00 à 12h00 et permanence téléphonique de 14h00 à 17h00

**Poste** 3631

Du lundi au samedi de 9h00 à 12h00

**Office de Tourisme** tél. : 0825 95 01 22<https://www.dinan-capfrehel.com/>

infos@dinan-capfrehel.com

D'avril à septembre : ouverture du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30. Jours fériés de 10h00 à 13h00 (sauf le 1er mai fermé). Fermé les dimanches.

**Gendarmerie** 17**Brigade de Ploubalay** 02 96 27 20 17**Brigade de Plancoët** 02 96 84 13 99**Défibrillateurs disponibles**

- Toute l'année : sur le mur extérieur de la mairie / à la maison de la mer (près du port de la Houle Causseul) et au niveau de l'accueil à l'Abbaye
- Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre : au camping municipal de la Manchette
- Juillet et août : au poste de secours, plage du Rougeret

**Numéro d'urgence EDF : 09 726 750 22**Signaler un équipement endommagé sur le réseau téléphonique : <https://dommages-reseaux.orange.fr/dist-dommages/app/home>**SAMU 15 • Pompiers 18****Appel d'urgence européen 112**

(appel gratuit redirigé vers les pompiers et le SAMU)

**Secours en mer**

CROSS CORSEN : 196 • VHF CANAL 16

**Pharmacie** 02 96 27 76 27Du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin : du lundi au vendredi 9h-12h30 et 14h-19h / le samedi 9h-12h30

En juillet et août : du lundi au vendredi 9h-13h et 14h-19h / le samedi 9h-12h30 et 14h-17h

**Médecins -****Cabinet médical 26 boulevard du Rougeret**

- Docteur David BLOND
- Docteur Thomas HUBLOT

Rdv au 02.21.61.00.61. ou sur doctolib

Consultations uniquement sur rendez-vous.

**Cabinets d'infirmiers :**

Saint-Jacut-de-la-Mer : 06 76 41 00 17

Ploubalay, commune de Beausais sur Mer : 02 96 27 37 90

**Collecte des déchets ménagers****Jour de collecte pour les individuels : le lundi**

Pour les collectifs, renseignements en mairie ou auprès de Dinan Agglomération

Service assuré par Dinan agglomération

Tél : 02 96 87 14 14

Email : dechets@dinan-agglomeration.fr

**Collecte des encombrants**

Prochaine collecte à l'automne 2021.

Pensez à vous inscrire en mairie avant le 1<sup>er</sup> octobre, 12h**Déchetterie de Plancoët****Du 1<sup>er</sup> février au 31 octobre :**

Lundi : 9h à 12h

Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi : 9h à 12h et 14h à 18h

Jeudi : 14h à 18h

**Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 janvier : fermeture à 17h00**

(Fermé le lundi après-midi, le jeudi matin, le dimanche et les jours fériés)

Accès uniquement avec un badge à demander auprès de Dinan Agglomération (02 96 87 14 14)

**Marché hebdomadaire :**

le vendredi matin, Place Landouar et Grande Rue

**Conciliateur de justice :** voir page 28